



COMMUNE D'ARCIS-SUR-AUBE  
1 place des Héros  
10700 ARCIS-SUR-AUBE

**ARRETE N° 2025/25**  
**PORTANT AUTORISATION D'UTILISATION**  
**DES TERRAINS SPORTIFS**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARCIS-SUR-AUBE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

**Considérant** qu'en raison de l'amélioration de l'état de la pelouse du terrain de football dit « du Bas » ;

**Considérant** que pour la pratique des sports il y a lieu d'autoriser l'ouverture de ce terrain ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Le terrain de football dit « du Bas » est déclaré praticable à compter du 10 mars 2025.

**ARTICLE 2**

Les services techniques municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3**

Notification du présent arrêté sera transmise à :

- District Aube Football
- Club de football ESNA
- Collège de la voie Châtelaine
- La police municipale d'Arcis-sur-Aube
- Les services techniques municipaux

Fait à d'Arcis-sur-Aube le 7 mars 2025

  
Le Maire  
  
Charles Hittler